

COMMISSION DES REPRÉSENTANTS REGIONAUX

Compte-rendu de la réunion du samedi 19 novembre 2016
approuvé

Présents :

VICE-PRÉSIDENTE DE LA SPP : Chantal LECHARTIER-ATLAN

DÉLÉGUÉE DU CA, ATTACHÉE DU BUREAU : Marie-Claire CAMUS-DELAGE

GROUPE AQUITAIN : Marzena SLOMSKA-SCHMITT

GROUPE BOURGOGNE-CHAMPAGNE- FRANCHE-COMTÉ : Jean-Paul MARNIER

GROUPE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE : Albert LOUPPE absent

GROUPE LYONNAIS – RHÔNE-ALPES : Julien BEN SIMON, Emmanuelle CHERVET, Claire IBBA, Marie-Christine JEANNENOT

GROUPE MÉDITERRANÉEN : Antoine HIBON, Martine MYQUEL

GROUPE NORD : Maurice HENNIAUX

GROUPE NORMAND : Michelle WEBRE

GROUPE TOULOUSAIN : Catherine BRUNI, Christine SAINT-PAUL LAFFONT

Absents excusés : Denys RIBAS (Président de la SPP), Christian SEULIN (Président du Groupe Lyonnais), Solange Bonnisseau (Présidente du Groupe Méditerranéen), Marielle SŒUR (Groupe Lyonnais Rhône-Alpes).

Début de la séance à 13h.

1) Approbation du compte-rendu du 12 mars 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Horaires d'ouverture de la bibliothèque Sigmund Freud

La possibilité d'élargir les horaires d'ouverture de la bibliothèque Sigmund Freud le samedi est en cours de discussion avec Cécile Marcoux. Ceci afin de faciliter son accessibilité par les membres régionaux.

Il semble que cela serait opérant seulement les week-ends de manifestations parisiennes particulières telles que colloques, journée d'études, etc...

E. Chervet dit que la participation plus régulière des membres régionaux, en dehors des grandes manifestations annuelles serait souhaitable. En particulier, elle propose l'ouverture des Débats du Samedi (3 à 4 par an) aux analystes en formation. Ce sont des moments de rencontres en plus petit comité qui facilitent l'échange et permettent de mieux se connaître.

Il est précisé que, dans les nouveaux locaux parisiens, nous sommes suffisamment équipés et que toutes les conférences importantes peuvent être filmées et retransmises. Elles sont mises en ligne pour les membres sur l'espace membre. On peut, par exemple, y trouver la conférence de Bolognini. La question est posée de la retransmission en direct aux groupes régionaux avec la possibilité pour eux d'intervenir comme les moyens techniques actuels le permettent. Mais cela est une autre étape...

3) Remboursement des frais de déplacement

Des modifications ont été votées au conseil d'administration du 4 octobre 2016 qui posent question sur la représentativité des régionaux aux instances de la SPP et la crainte d'une discrimination.

Un tableau récapitulatif détermine ce qui est pris en charge par les groupes et ce qui est pris en charge par la SPP.

De manière générale, le tarif plancher retenu est le tarif de base SNCF en seconde classe.

Il est souligné la difficulté aujourd'hui de faire référence à un tarif de base SNCF ; il est répondu qu'il existe un formulaire accessible sur internet qui bien que complexe permet de déterminer ce tarif.

Ces informations soulèvent des réticences car bien que tout le monde soit conscient de la nécessité de limiter les dépenses communes, il est souligné que l'on risque de payer individuellement davantage alors que c'est déjà un gros investissement de venir dans les différentes commissions. En effet, le temps de trajet aller-retour est à retrancher du temps de travail, en plus du temps de la réunion lui-même, ce qui occasionne déjà un manque à gagner important.

Les membres de la commission insistent sur l'importance d'étudier avec précision le cas de chaque région et de ne pas faire de généralités qui favoriseraient certaines aux dépens d'autres. Chaque situation est particulière.

C. Lechartier-Atlas dit que c'est bien l'optique du CA. L'idée est de faire des économies pour la SPP tout en essayant de ne pas pénaliser les régions et en tenant compte de leur diversité. Le principe d'encadrer et de limiter les frais sera le même pour tous mais il semble évident que les mises en application seront différentes d'une région à l'autre.

Il est souligné qu'une assemblée générale est prévue la semaine prochaine et que cela ne favorise pas la participation des groupes régionaux car aucune manifestation scientifique particulière ne lui est associée.

C. Lechartier-Atlas répond que cette assemblée générale convoquée à titre extraordinaire n'a pas de quorum requis et a pour seul objectif d'entériner une décision qui a déjà été prise pour une hypothèque et un prêt. Il ne se discutera rien d'important ou de nouveau.

L'assemblée générale ordinaire aura lieu après les Rencontres cliniques de la SPP, le 12 mars 2017, le dimanche après-midi.

Dans la mesure du possible, la programmation des réunions de la CRR est associée à celle des manifestations scientifiques, ce qui limite les frais de déplacement (pas de remboursement si l'on vient aussi pour un colloque ou une journée d'étude). De manière générale, il convient de noter que peu de membres demandent le remboursement de leur frais de déplacement pour la participation aux réunions de la CRR.

La question se pose aussi pour la participation aux différentes instances de la SPP : CA, différentes commissions, revue... dont les déplacements sont pris en charge par la SPP ou par les groupes régionaux. La représentation des groupes régionaux est du coup liée pour partie à l'état de leurs finances.

Il est rappelé à ce propos que la SPP reverse une partie importante des cotisations des membres aux groupes régionaux afin de financer les déplacements dans le cadre de leur participation aux instances de la SPP.

4) Relations transversales entre les groupes régionaux

Solange Bonnisseau qui a initié cette question étant absente, elle sera reprise dans la prochaine réunion de la CRR.

Julien Ben Simon nous fait part d'une expérience peu agréable et qui l'interroge à propos d'une journée organisée par le Groupe Lyonnais : le colloque des Arcs.

L'annonce de ce colloque, comme tous ceux faits par les groupes régionaux, se fait dans les envois groupés ; il a été demandé qu'en plus elle puisse s'inscrire sur le site de la SPP et donc être consultée de manière beaucoup plus facile, large et efficace. Cette demande n'a pas paru évidente et a dû passer par un réseau "para-institutionnel" pour être entendue. Elle paraît pourtant légitime: pourquoi les manifestations scientifiques proposées par les régions ne pourraient-elles être inscrites sur le site SPP et donc bénéficier du même niveau d'information que les journées parisiennes ?

Se pose la question du circuit institutionnel adéquat : la diffusion ne peut se faire de manière automatique même si elle a été au préalable agréée par un secrétaire scientifique régional (sans que cela disqualifie leur travail car la décision de parution sur le site appartient au secrétaire scientifique de la SPP qui est à ce titre responsable des diffusions d'informations du site de la SPP).

Il faudrait donc transmettre l'information à la secrétaire Cécile Notté qui elle-même en référerait à Evelyne Chauvet, secrétaire scientifique de la SPP, qui apporterait son aval ou pas à la publication. Cela pourrait aussi se traiter directement entre secrétaires scientifiques.

Il est noté que sont concernées les manifestations organisées par les groupes régionaux et non par des individus, même s'ils sont membres du groupe régional.

La question de la communication transversale des groupes reste entière. Les informations de colloques régionaux pouvant aussi être relayés par les sites des groupes régionaux lorsqu'ils en ont.

5) Reprise des questions sur la formation des psychothérapeutes par la SPP

Plusieurs phénomènes inquiétants de "récupération" de la SPP :

- des demandes d'analyse didactique avec des attestations (!)
- des participations à des séminaires de la SPP qui valident des formations d'autres instituts.

Des instituts de formations de psychanalystes ou de psychothérapeutes fleurissent partout : deux à Lyon dernièrement, qui forment des psychanalystes en deux ou trois ans. Les enseignements sont parfois très farfelus et coûtent très chers.

La question du positionnement de la SPP se pose nécessairement.

Cette question ne peut être abordée de manière adéquate compte tenu du manque de temps. Elle est reportée à la prochaine réunion qui aura lieu au moment des rencontres cliniques des 11 et 12 mars prochains et qui commencera à 11h le samedi 11 mars pour permettre un temps d'échanges plus approprié.

Fin de séance à 14h.

Christine Saint-Paul Laffont
Présidente de la CRR

Catherine Bruni
en l'absence de Solange Bonnisseau,
Secrétaire de la CRR